



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, TENUE À LA SALLE
WILLIE-CYR DU CENTRE DONALD-THIBEAULT, LE JEUDI 19 NOVEMBRE
2020 À 18H30.**

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
Poste vacant, conseiller :	siège no : 1
M ^{me} Diane Lebrasseur, conseillère :	siège n° : 2
Mme Nancy Charpentier, conseillère :	siège no : 3
M ^{me} Thérèse Harrisson, conseillère :	siège n° : 4
M ^{me} Line Larouche, conseillère :	siège n° : 6
M. Guy Bouchard, directeur général et secrétaire-trésorier	

Sont absent(e)s :

M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
------------------------------------------------	--------------

Conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins deux jours avant la séance. Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation conformément au Code Municipal du Québec.

Ouverture de la séance

Le secrétaire-trésorier constate le quorum et déclare ouverte la séance à 18h30, 8 personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. OUVERTURE D'ASSEMBLÉE
2. Dépôt des états financiers comparatifs 2018-2019-2020
3. Dépôt et acceptation des états financiers 2019 pour la Municipalité de Baie-Trinité
4. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2019
5. PÉRIODE DE QUESTIONS Basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
6. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-11-17 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS 2018-2019-2020

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers comparatifs exigés en vertu de l'article 176.4 du Code Municipal.

REVENUS				
	nov-20	Budget 2020	2019	2018
Taxes	667 497.71 \$	673 470.70 \$	664 400.00 \$	638 209.00 \$
Tenant lieu de taxes	75 762.00 \$	134 962.00 \$	135 571.00 \$	125 454.00 \$
Transferts	760 231.12 \$	801 444.86 \$	754 541.00 \$	917 030.00 \$
Services rendus	153 731.79 \$	45 356.10 \$	49 888.00 \$	60 228.00 \$
Imposition de droits	8 890.43 \$	11 300.00 \$	13 469.00 \$	18 563.00 \$
Autres	6 775.63 \$	3 601.00 \$	-1 188.00 \$	20 455.00 \$
Totaux	1 672 888.68 \$	1 670 134.66 \$	1 616 681.00 \$	1 779 939.00 \$

CHARGES				
	nov-20	Budget 2020	2019	2018
Administration générale	237 614.84 \$	330 096.59 \$	468 218.00 \$	498 052.00 \$
Sécurité publique	97 317.62 \$	114 004.06 \$	94 990.00 \$	70 894.00 \$
Transport	276 287.33 \$	353 123.92 \$	316 965.00 \$	298 912.00 \$
Hygiène du milieu	113 447.85 \$	133 120.03 \$	360 340.00 \$	386 169.00 \$
Urbanisme et dév.	26 398.91 \$	25 372.00 \$	42 405.00 \$	23 165.00 \$
Loisirs et culture	22 428.43 \$	36 302.90 \$	41 172.00 \$	46 711.00 \$
Frais de financement	166 132.12 \$	113 853.94 \$	126 771.00 \$	143 223.00 \$
Totaux	939 627.10 \$	1 105 873.44 \$	1 450 861.00 \$	1 467 126.00 \$

2020-11-18 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 POUR LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ

Conformément à l'article 176.1 du CMQ, le secrétaire-trésorier a donné avis public que les rapports financiers 2019 allaient être déposés à la présente séance, le tout, conformément au Code municipal.

Ainsi, le secrétaire-trésorier dépose le rapport financier 2019 ainsi que le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 CM.

2020-11-19 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2019

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2019 déposés à la séance extraordinaire du conseil municipal du 19 novembre 2020.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 058 696\$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) moins les amortissements totalisent un montant de 1 450 861\$. Les activités d'investissements totalisent la somme de 47 725\$. Le remboursement de la dette pour sa part totalise 550 122\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un déficit de fonctionnements à des fins fiscales de 69 029\$.

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 2 884 574\$, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2019.

REVENUS			
	Budget 2019	2019	2018
Taxes	646 050.00 \$	664 400.00 \$	638 209.00 \$
Tenant lieu de taxes	130 045.00 \$	135 571.00 \$	125 454.00 \$
Transferts	806 337.00 \$	754 541.00 \$	917 030.00 \$
Services rendus	44 350.00 \$	49 888.00 \$	60 228.00 \$
Imposition de droits	14 943.00 \$	13 469.00 \$	18 563.00 \$
Autres	6 401.00 \$	-1 118.00 \$	20 455.00 \$
Totaux	1 648 126.00 \$	1 616 681.00 \$	1 779 939.00 \$
CHARGES			
	Budget 2019	2019	2018
Administration générale	354 228.00 \$	439 857.00 \$	471 496.00 \$
Sécurité publique	114 801.00 \$	88 971.00 \$	66 458.00 \$
Transport	276 801.00 \$	265 293.00 \$	247 121.00 \$
Hygiène du milieu	139 966.00 \$	131 636.00 \$	162 088.00 \$
Urbanisme et dév.	47 403.00 \$	42 001.00 \$	23 165.00 \$
Loisirs et culture	37 756.00 \$	23 996.00 \$	28 653.00 \$
Frais de financement	124 893.00 \$	126 771.00 \$	143 223.00 \$
Amortissement	325 129.00 \$	332 336.00 \$	324 922.00 \$
Totaux	1 442 097.00 \$	1 450 861.00 \$	1 467 126.00 \$

LE RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Jean-François Bonneau, CPA, CA Associé / Certification et Services-Conseils chez Deloitte, en date du 31 décembre 2019. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Baie-Trinité.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Baie-Trinité au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

LE TRAITEMENT DES ELUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention sur la rémunération et sur l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

(Référence rapport financier page S-45).

Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses
Conseiller(ère)s	11 166\$	5 584\$
Maire	5 000\$	2 500\$

DIFFUSION

IL EST PROPOSÉ PAR : Diane Lebrasseur

D'EXPÉDIER une copie de ce rapport à toutes les portes des immeubles de la municipalité afin d'informer les citoyens sur les faits saillants de ce rapport, et que celui-ci soit aussi disponible sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS Basées uniquement sur les points à l'ordre du jour

Monsieur Yvan Chouinard :

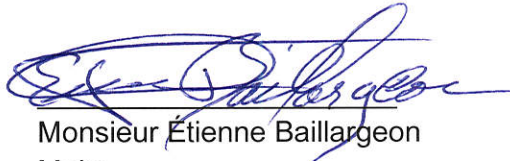
1. Plusieurs questions de précisions demandées sur les faits saillants.

Monsieur Georges Gagnon :

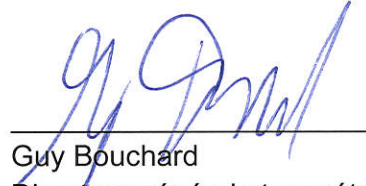
1. Est-il possible d'avoir les recommandations de l'audit ?
2. Est-ce que la Municipalité à penser à faire lever une injonction concernant la Scierie Baie-Trinité ?

2020-11-20 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Line Larouche de lever l'assemblée, il est 18h45.



Monsieur Étienne Baillargeon
Maire



Guy Bouchard
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.



Monsieur Étienne Baillargeon
Maire

